

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2017202802

Dossier numéro : 2017-05-18/11

Titre

18 MAI 2017. - Extrait de l'arrêt n° 59/2017 du 18 mai 2017 - (Numéro du rôle : 6343) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 03-07-2017 page : 69519

Entrée en vigueur : 01-01-2019

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation du décret flamand du 3 juillet 2015 " modifiant divers décrets portant le subventionnement des administrations locales et modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Vlaams Gemeentefonds ", introduit par l'ASBL " Association de Promotion des Droits humains et des Minorités " et Charles Danis.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule le décret flamand du 3 juillet 2015 " modifiant divers décrets portant le subventionnement des administrations locales et modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Vlaams Gemeentefonds ";

- maintient les effets des dispositions annulées jusqu'à l'adoption par le législateur décréteur d'un nouveau décret et, au plus tard, jusqu'à la fin de l'année budgétaire 2018.